

MARS 21

smartmedia

FOCUS.

DROIT 2021

Interview

AURÉLIE CONRAD HARI

L'avocate associée au sein de l'Étude Bär & Karrer SA,
Head of litigation et chargée du recrutement au sein du bureau de Genève,
nous explique quels sont les défis que rencontrent les étudiants en droit.

SUISSEDIGITAL
CONNECTE NOTRE PAYS

#LA CYBERSÉCURITÉ POUR TOUS
Faites le Security Check sous securitycheck.suissedigital.ch



Suivre le progrès dans la formation universitaire en droit

Aujourd'hui, notre société progresse à grands pas, impactant considérablement la pratique de différentes professions, et notamment le domaine du droit. Dans ce cadre, il est important de bien connaître son environnement et de pouvoir s'y adapter rapidement pour défendre les intérêts de ses clients.

De nombreuses universités suisses proposent des Masters et des cours couvrant des nouvelles matières: l'environnement, les nouvelles technologies ou la protection de données. Concrètement, quels sont les choix proposés aux étudiants de dernière année de Bachelor qui doivent choisir une spécialisation?

Giulia, étudiante en troisième année de Bachelor à l'Université de Lausanne explique: «Les étudiants en droit sont de plus en plus intrigués par ces spécialisations. Lors des séances d'informations, des collègues m'ont fait part de leur intérêt et de leurs doutes par rapport à ces Masters qui représentent des domaines actuels, mais aussi avant-gardistes». La jeune femme précise qu'il persiste une crainte pour certains étudiants de se spécialiser dans un domaine trop pointu et de se fermer des portes dans l'avocature traditionnelle. «Personnellement, ces branches pourraient m'intéresser. Cependant, certains cours, comme l'informatique par exemple, ne sont pas faits pour moi. J'aimerais choisir une spécialisation qui me convienne et qui m'ouvre plusieurs portes à l'avenir, comme la Maîtrise en droit».

Master d'un nouveau genre

Proposée par l'Université de Lausanne (UNIL) depuis 2002, la Maîtrise en droit, criminalité et sécurité des technologies de l'information (DCS) conjugue les enseignements de la Faculté des hautes études

commerciales (HEC) et la Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique (FDCA). Son approche transversale garantit une formation pointue pour appréhender les problèmes posés par les technologies de l'information en termes juridiques, informatiques et criminalistiques.

Le Professeur Sylvain Métille, responsable de la Maîtrise, explique: «C'est une Maîtrise moderne, mais pas nouvelle. Avec l'influence des sciences criminelles, il y a longtemps que la Faculté traite de sujets techniques. Les plans d'études et le contenu des cours de la Maîtrise DCS évoluent rapidement pour suivre les développements techniques et sociétaux, peut-être plus vite que dans d'autres domaines du droit».

Le Master DCS permet aux étudiants de se forger une transversalité en termes d'expertises, de savoirs et d'expériences, tout en développant leur agilité et leur capacité d'adaptation. Un véritable atout d'après le Professeur Métille qui précise qu'il existe parfois des difficultés de compréhension et de communication entre les différents corps de métier d'une entreprise. «Avec cette spécialisation, les juristes ne seront pas des spécialistes complets en informatique et science forensique, mais ils auront une bonne compréhension des concepts, une capacité d'appréhender les problèmes et d'échanger avec les informaticiens», ajoute-t-il.

Livio di Tria, juriste spécialisé en droit des nouvelles technologies et diplômé de l'UNIL, explique que cette Maîtrise l'a séduit car il souhaitait une formation plus spécifique. «Ce que je trouve intéressant avec le droit, c'est le fait de débattre, convaincre, se laisser convaincre, mais c'est aussi anticiper. Il me paraissait logique de me spécialiser dans des domaines novateurs qui me passionnent. Et le numérique, en plus d'être un domaine perturbateur pour le juriste, suscite de nombreux questionnements, souvent mal appréhendés», ajoute Livio di Tria.

D'ailleurs, selon le juriste et le Professeur Sylvain Métille, l'avocature n'est que l'un des débouchés possibles pour les étudiants en droit. Livio di Tria explique en effet: «Le secteur du numérique étant en pleine expansion dans le secteur public et privé, une telle spécialisation est donc très recherchée sur le marché de l'emploi. Dans ma volée comme dans les suivantes, tous les étudiants ont immédiatement trouvé un emploi».

L'innovation au centre de la spécialisation

Il n'y a pas qu'à Lausanne que les futurs juristes peuvent se spécialiser dans des matières novatrices. Le Master interdisciplinaire en Innovation, mis en place en 2017 à l'Université de Neuchâtel (UNINE), examine l'innovation de façon critique d'un point de vue des sciences

humaines et sociales, au niveau du droit, du management de l'innovation et de la sociologie.

Le Professeur Daniel Kraus, responsable de l'orientation droit de la Maîtrise explique: «C'est un Master unique en son genre qui a été mis sur pied par les Facultés de droit, des sciences économiques, des Lettres et sciences humaines de l'UNINE, avec une participation de la Faculté des sciences. Notre slogan, «comprendre les défis d'aujourd'hui, entreprendre les changements de demain», illustre bien la philosophie de ce Master».

La création de cette spécialisation est partie d'un constat: Neuchâtel et l'arc jurassien sont une région très innovante dans le domaine de la micro-précision et donc technologique. «Or, il convient de placer l'être humain au centre de cette innovation et de comprendre les bénéfices qu'elle peut lui apporter sans qu'il ne se laisse dépasser. On pense à l'intelligence artificielle, à la protection des données et à l'effet que ces innovations peuvent avoir sur l'être humain, sur la place économique régionale mais aussi suisse et européenne, sur nos fondements démocratiques et sur notre souveraineté», précise le Professeur Daniel Kraus.

Les cours sur l'anthropologie liée à l'innovation, sur les défis sociaux, économiques et politiques de la numérisation, sur le développement de nouveaux produits, sur le droit de la



Sylvain Métille

Professeur Responsable de la Maîtrise DCS de l'Université de Lausanne



Livio di Tria

Juriste spécialisé en droit des nouvelles technologies



Daniel Kraus

Professeur Responsable de l'orientation droit de la Maîtrise Innovation de l'Université de Neuchâtel



Anne-Christine Favre

Professeure du droit de l'environnement à l'Université de Lausanne

propriété intellectuelle constituent le cœur de la formation en Innovation de l'UNINE.

Des cours introductifs et essentiels

Outre ces Masters qui fleurissent dans les offres universitaires suisses, il existe également des cours garantissant une belle entrée en matière et l'acquisition des fondements de ces domaines innovants. C'est notamment le cas du cours de droit de l'environnement proposé à l'UNIL et dispensé par la Professeure Anne-Christine Favre.

«Cette matière, encore jeune, repose sur des principes dont il convient de comprendre la portée. L'intérêt de cette discipline est aussi celui d'évoluer en fonction des connaissances et des conceptions de notre relation avec l'environnement», explique-t-elle. En plus des présentations



classiques (législation, jurisprudence, doctrine, casus, débats thématiques), ce cours intègre des interventions de personnes extérieures sur des thèmes tels que les nouveaux instruments d'action globaux, le rôle des ONG et l'empreinte écologique. «Il permet ainsi aux étudiants de comprendre les problématiques qui se posent dans un

spectre large du droit de l'environnement et de saisir les nouveaux enjeux».

La professeure Anne-Christine Favre ajoute: «L'étudiant en droit sait que, dans un tel cours, il va consolider certains acquis, notamment en matière de droit administratif, de contentieux et de droits fondamentaux et être en

mesure de mener plus loin ses réflexions. Cela l'amènera peut-être à être lui-même le maillon d'une nouvelle proposition législative ou d'une nouvelle jurisprudence!»

Ces quelques Maîtrises et cours ne sont que des exemples dans la vaste liste des spécialisations proposées par les Universités suisses. Leur point commun réside dans leur capacité à rassembler des étudiants et des enseignants de tous horizons, qui peuvent échanger ensemble afin de mieux comprendre les enjeux et les points de vue liés à l'innovation et à l'évolution de notre environnement. Grâce à cette caractéristique et aux thèmes novateurs qu'ils abordent, ces Masters forment les futurs juristes de demain en adéquation avec notre époque riche en découvertes et progrès.

TEXTE PERRINE BORLÉE

BOREL & BARBEY CONTENU SPONSORISÉ

Le mariage perd de son importance – même en droit de la famille

La baisse de la nuptialité a des implications juridiques. Mais quels sont ces droits auxquels renoncent les couples en union libre?



Josef Alkatout

Responsable droit de la famille

Depuis les années 1990, la propension à se marier est à la baisse. D'un côté, l'émancipation des femmes fait perdre au mariage son importance en tant qu'institution. De l'autre côté, la religiosité ainsi que l'acceptation sociétale du concubinage et des enfants nés hors mariage le rendent souvent superflu.

Face à cette réalité, le législateur a modifié les dispositions du droit du

divorce et de la séparation. Ainsi, l'attribution de l'autorité parentale et de la garde ne dépend plus de l'état civil des mères et pères. Cette égalité de traitement vaut aussi quant à la fixation d'une contribution d'entretien en faveur de l'enfant. Enfin, la pension post-divorce est certes réservée aux époux ayant été mariés mais de plus en plus supplantée par une contribution «de prise en charge» – allouée indépendamment du lien conjugal – servant à indemniser celui des parents qui s'occupent des enfants.

Quels sont alors les domaines du droit qui distinguent encore entre couples mariés et concubins? Mise à part le droit d'opter pour un seul nom de famille et l'impossibilité d'aliéner ou de faire évacuer le logement matrimonial sans l'aval d'un juge, ceci

concerne notamment des aspects financiers: ainsi, les taux d'imposition diffèrent entre couples mariés et contribuables vivant en union libre.

Aussi, une personne sans activité lucrative dont le conjoint travaille est exonérée de contribuer à l'AVS, contrairement à un concubin. À l'âge de la retraite, ce privilège se retourne: la rente d'un couple marié est inférieure à celle de deux individus sans lien conjugal. Une telle différence de traitement n'existe certes pas s'agissant de la prévoyance professionnelle, cette dernière doit toutefois être partagée par moitié en cas de divorce, tout comme les autres biens («acquêts») accumulés par un couple marié – ce qui n'est pas le cas dans le cadre d'une séparation de concubins.

En fin de vie, les époux héritent automatiquement l'un de l'autre. Bien que des concubins puissent également se favoriser réciproquement par voie testamentaire, l'impôt sur la succession y est souvent un facteur dissuasif.

En conclusion, l'assimilation entre couples mariés et concubins n'est certes pas complète mais très avancée – ce qui pourrait aussi avoir un effet réjouissant autre que juridique: quand la décision de se marier perd son caractère purement pratique et financier, elle devient surtout une résolution d'amour.

www.borel-barbey.com